



Problème résiliation avec SOLOCAL

Par **vic89**, le **16/08/2021** à **09:39**

Bonjour

Je suis une entreprise et nous avons souscrit un contrat SOLOCAL avec un bon de commande qui date du 09/09/2019 sur le bon de commande c'est écrit date de souscription au 09/09/2019. La première échéance n'as été prélevée que le 02/04/2020 j'ai voulu résilier pour le 09/09/2021 et il me dise que la fin de contrat n'est que au 02/04/2022 or sur toutes mes factures il y a inscrit en premiere page date de commande le 09/09/2019 et en tout petit sur la 2eme page que la date de tacite reconduction annuelle sera faite au 02/04/2022. Puis je avoir un recours pour faire résilier a la date du bon de commande et non à la date de leur premier prélèvement?

Cordialement

Victoria XXXXXXXX anonymisation

Par **Visiteur**, le **16/08/2021** à **10:48**

Bonjour

En dernier recours, après une lettre R/AR au service clientèle de l'entreprise,

<https://www.mediation-telecom.org/mediateur>

Par **vic89**, le **16/08/2021** à **10:56**

Bonjour,

J'ai envoyé ma lettre en rar deux mois avant septembre 2021 et ils l'ont reçu mais il me dit que la résiliation ne se fera qu'en avril 2022 alors que la date de souscription était en septembre 2019.

Par **vic89**, le **17/08/2021** à **07:52**

Bonjour

Qu'est-ce que vous appelez date de signature ? Car ce n'était pas moi la secrétaire à l'époque et je crois que ça a été fait en signature électronique car je n'ai aucun document en signature manuscrite. Je vais rappeler Solocal pour avoir ce document.

Cordialement

Victoria

Par **chaber**, le **17/08/2021** à **10:27**

bonjour

Quelle était la date d'effet du contrat?